REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 28 septembre 2021
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)

Journée mondiale contre la rage 2021: le SCAV rappelle les règles en vigueur pour prévenir le risque d'importation de la maladie en Suisse

Chaque année, le 28 septembre, la communauté internationale s'unit pour promouvoir le combat contre la rage. Cette maladie tue encore environ 60'000 personnes dans le monde par an et les chiens sont à l'origine de 99% des contaminations à l'homme.

Un risque lors de voyages

La situation épidémiologique de la rage dans le monde est très variable. Si les pays d'Europe occidentale, d'Amérique du Nord ainsi que l'Australie ont investi massivement dans des campagnes d'éradication, la maladie est malheureusement encore endémique chez l'homme en Afrique et en d'Asie. La Suisse est reconnue officiellement indemne de rage depuis 1999. Le dernier cas date de 2003 suite à une importation illégale d'un chien en provenance d'Afrique du Nord retrouvé à Genève.

Tout récemment, en Allemagne, le 20 septembre 2021, les autorités sanitaires ont notifié un cas de rage canine à Brême. Le cas a été confirmé chez un chiot âgé de huit semaines amené illégalement en provenance de la Turquie. Les personnes ayant été en contact avec le chien ont dû recevoir un traitement post-expositionnel d'urgence.

Une situation préoccupante à Genève

A Genève, le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) de la direction générale de la santé mène une campagne de sensibilisation depuis plusieurs années vis-à-vis du risque de rage que représente le fait de ramener un chaton ou un chiot d'un pays hors de l'Union européenne, sans se conformer à la loi.

Hélas, le nombre d'importations non conformes de pays où la maladie est endémique ne fait qu'accroître d'année en année, ce qui préoccupe de plus en plus les autorités compétentes. Au 31 août, le SCAV avait reçu 120 annonces d'importation non conformes pour l'année en cours contre 112 pour 2020.

Le SCAV comme garant de la santé publique

Lorsque le risque d'introduction de la rage est sévère, il est nécessaire de poser un diagnostic. Comme pour le cas à Brême en Allemagne, il s'agit de savoir si le virus est présent ou non chez un animal suspicieux afin de déterminer les éventuelles mesures post-

expositionnelles à mettre en place pour protéger les animaux et les humains ayant eu contact avec l'animal.

Pour cela, l'acte d'euthanasie même chez un animal sain doit être réalisé afin de pouvoir autopsier le cerveau de l'animal. L'organisation mondiale de la santé animale considère que le délai d'incubation moyen de la rage est de six mois. L'euthanasie n'est donc aucunement une mesure de punition ordonnée par les autorités mais bien une mesure de diagnostic.

Soutenir une association locale plutôt que de ramener un animal errant en Suisse

En conclusion, lors de séjours à l'étranger, face à des chats ou des chiens errants, le SCAV recommande aux voyageurs de ne pas les toucher, ni de les nourrir. Si la cause animale est importante à leurs yeux, plutôt que de ramener l'animal en Suisse, le mieux reste de prendre contact avec une association de protection des animaux locale dans le pays afin que celle-ci prenne en charge l'animal errant.

Importer un chat ou un chien d'un pays où le risque de rage existe n'est pas possible avant l'âge de sept mois au vu des exigences sanitaires requises. Si l'on ne respecte pas ces mesures, on fait courir un risque à ses proches ainsi qu'à la population genevoise et à leurs animaux.

Voir aussi:

- Communiqué de presse du Centre suisse contre la rage (IVI/DFI)
- Global Alliance for Rabies Control : Journée Mondiale contre la Rage 2021
- Organisation mondiale de la santé animale
- OSAV - Passer la frontière avec son chien, son chat, son furet
- Accueillir un chiot

La rage

La rage est une maladie virale mortelle qui touche le système nerveux central des mammifères, dont l'homme. Le virus, qui est présent dans la salive et le cerveau des animaux infectés, se transmet par la salive d'un animal malade, le plus souvent d'un chien (morsure ou léchage).

La période d'incubation est variable, de plusieurs jours à plusieurs mois. La maladie se développe sans symptômes. Seul l'examen du cerveau de l'animal permet de diagnostiquer la maladie. Une fois que les symptômes sont présents (encéphalite, troubles du comportement, fortes douleurs), aucun traitement n'est possible et la maladie est fatale, aussi bien chez les animaux que chez l'homme.

Quel risque pour la Suisse ?

La Suisse a déployé de gros efforts pour lutter contre cette épizootie. Avec succès, puisqu'elle est désormais considérée officiellement comme indemne de la rage terrestre depuis 1999. Néanmoins, pour maintenir ce statut, il s'agit de rester vigilant en prenant les mesures nécessaires face aux importations illégales d'animaux puisque la rage est encore fortement

présente dans de nombreux pays.

Pour toute information complémentaire: M. Michel Rérat, vétérinaire cantonal, service de la consommation et des affaires vétérinaires, direction générale de la santé, DSPS, T. 022 546 56 00.